



SYNTHÈSE DE LA
13^e ÉDITION

FORUM INTERSPPPI 2025

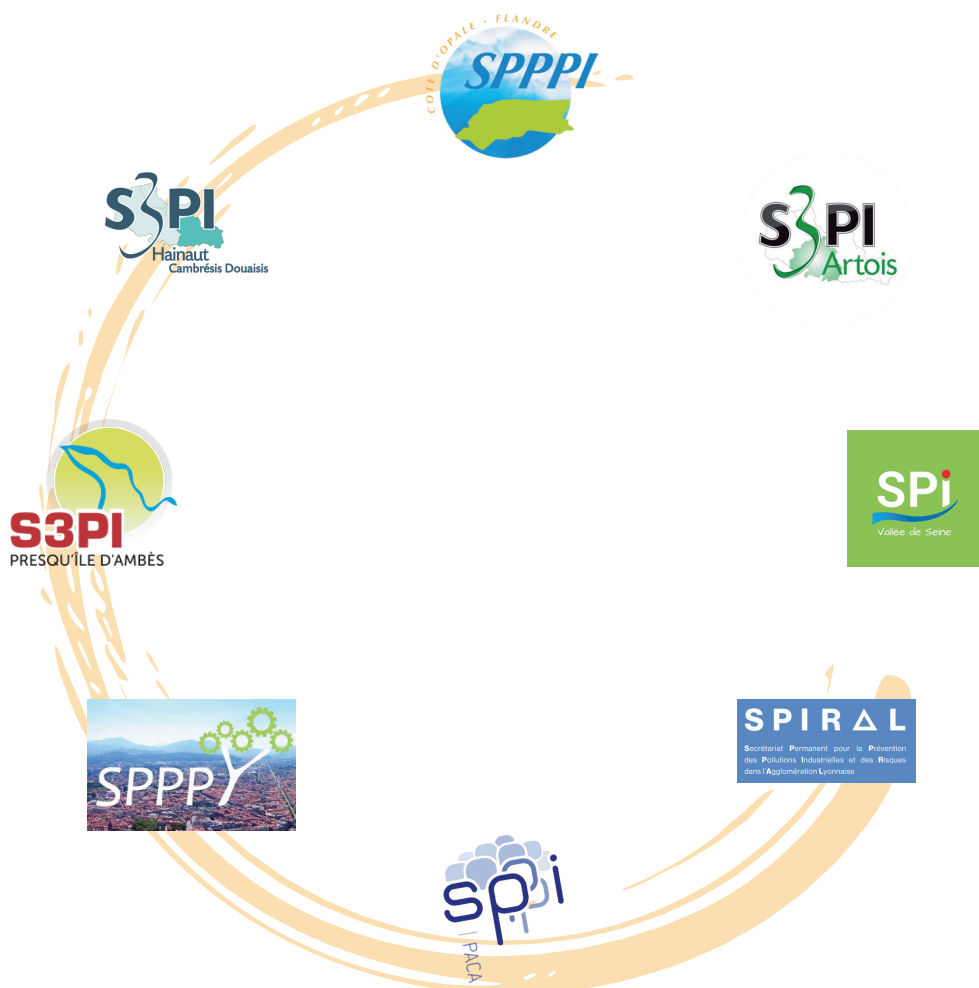
LUMIÈRE SUR LES RISQUES,
CAP SUR LE DIALOGUE
TERRITORIAL

ORGANISÉ PAR LE SPPPI CÔTE D'OPALE FLANDRE

20 & 21 NOVEMBRE 2025



« Puisqu'on ne peut pas changer la direction du vent,
il faut apprendre à ajuster les voiles. »
James Dean



SOMMAIRE

Introduction 4

Conférence 1 : De la prévention locale à la résilience globale : construire une culture du risque partagée. 6

Tables rondes :

• **PFAS : enjeux, impacts et solutions pour un avenir durable** 10

• **Industrie & décarbonation : transformer les contraintes en opportunités** 12

• **Economie circulaire : un sujet permanent !** 14

• **Des installations existantes aux SMR : la prise en compte du risque nucléaire sur les territoires** 16

Conférence 2 : Les enjeux liés à l'intégration du grand public dans les projets industriels de son territoire 18

Conclusion 22



Introduction

Le 13^e Forum national des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) s'est tenu à Dunkerque, territoire emblématique des profondes mutations industrielles, énergétiques et environnementales à l'œuvre en France. Accueilli à la Halle aux Sucres, ancien bâtiment portuaire devenu lieu de réflexion et d'innovation dédié à la ville durable, cet événement national a symboliquement inscrit ses travaux dans un espace incarnant la transformation d'un territoire sur lui-même, au croisement de l'histoire industrielle et des enjeux contemporains de transition.

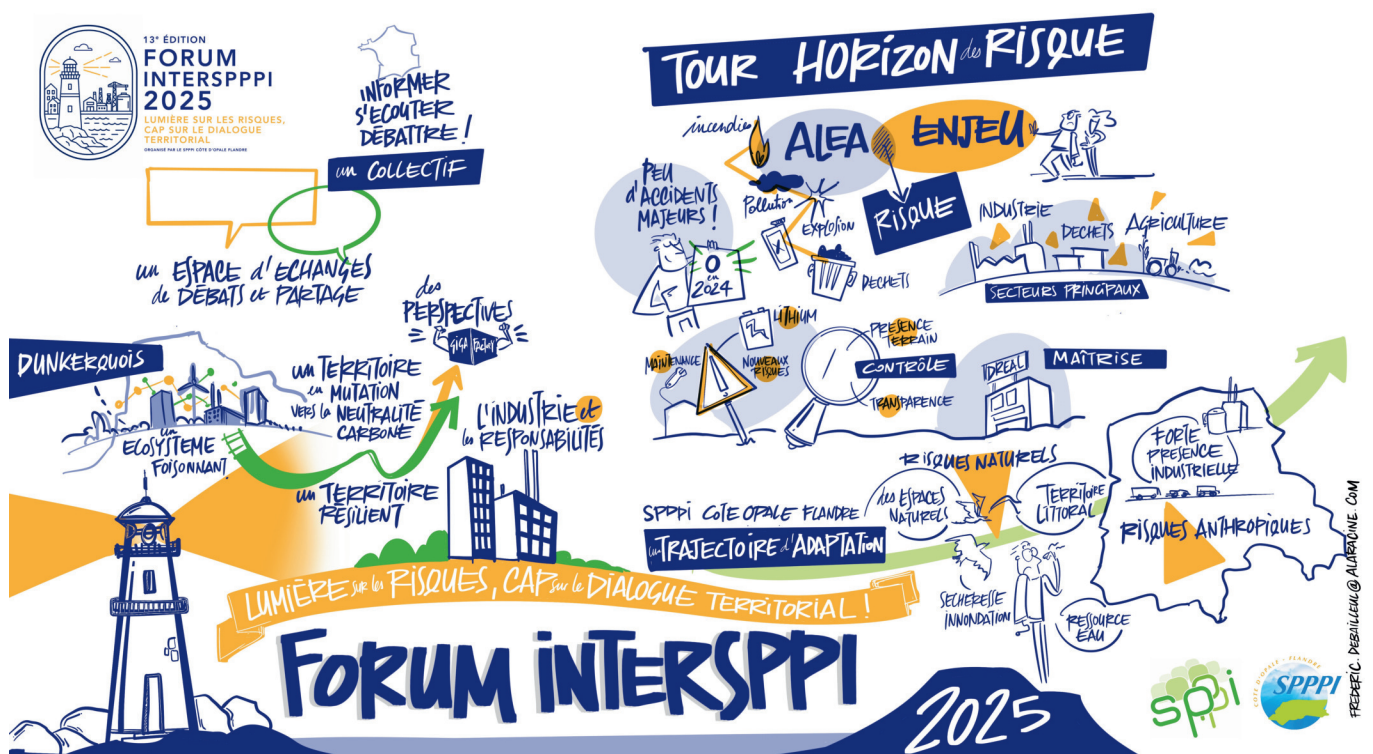
Dunkerque et la Côte d'Opale Flandre constituent aujourd'hui l'un des territoires industriels majeurs du pays. Première plateforme énergétique française, le littoral dunkerquois est au cœur d'une dynamique de réindustrialisation portée par de grands projets structurants : développement de la filière batteries, déploiement d'industries décarbonées, transformation du port, coexistence de sites Seveso et d'infrastructures nucléaires, pression accrue sur les ressources naturelles, notamment l'eau. Cette trajectoire, soutenue par les politiques nationales telles que France 2030, s'inscrit dans une ambition claire : concilier souveraineté industrielle, transition écologique, innovation et création de valeur au service des habitants.



Dans ce contexte exigeant, la question du dialogue, de la transparence et de l'association du public apparaît plus que jamais centrale. Depuis 35 ans, le SPPPI Côte d'Opale Flandre incarne cette volonté collective de faire de la concertation un levier d'action territoriale. Instance de dialogue singulière, réunissant services de l'État, collectivités, industriels, associations, experts et société civile, le SPPPI a permis, dans la durée, de créer une culture partagée de l'information, de la prévention des risques, de la prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires, et de la confrontation constructive des points de vue.

Ce forum national avait pour but d'offrir un espace privilégié de partage d'expériences entre territoires, mettant en lumière la diversité des pratiques des SPPPI tout en réaffirmant leurs principes communs : approche systémique, traitement global des enjeux, refus du cloisonnement, pédagogie et exigence de transparence. Les thématiques qui ont été abordées – décarbonation de l'industrie, substances PFAS, gestion de la ressource en eau, culture du risque, économie circulaire, coexistence des usages – font directement écho aux défis actuels et futurs des territoires industrialisés.

Il n'y a pas de transition industrielle durable sans concertation active, ni de confiance sans information partagée. Ce livrable restitue les principaux enseignements, débats et perspectives issus de ces deux journées de travail. Il témoigne d'une ambition collective : faire des SPPPI des espaces vivants de dialogue, capables d'accompagner les mutations industrielles tout en répondant aux aspirations légitimes des citoyens à un environnement sain, sûr et durable.



De la prévention locale à la résilience globale : construire une culture du risque partagée

La première conférence du Forum avait pour objectif global d'interroger et de renforcer la culture du risque sur les territoires industriels, dans un contexte marqué par la diversification des aléas, la complexification des installations industrielles et des attentes sociétales croissantes en matière de transparence et de participation. Elle visait à dépasser une logique d'information descendante, longtemps dominante, pour promouvoir une approche plus participative, partagée et résiliente, associant l'ensemble des parties prenantes : citoyens, industriels, collectivités territoriales, services de l'État et institutions.

Temps 1 – Des initiatives territoriales au service d'une culture du risque partagée

L'intervention de Camille Delaeter, pour le SPPPI Côte d'Opale Flandre, a présenté le Village des Risques organisé à Gravelines en mai 2025. Conçu comme un événement pédagogique, interactif et ouvert au grand public, ce dispositif avait pour ambition de sensibiliser les habitants aux risques spécifiques du territoire et de les rendre acteurs de leur propre sécurité. En s'appuyant sur des animations ludiques, des démonstrations concrètes et des échanges directs avec les acteurs de la prévention et de la gestion des risques, le Village des Risques a permis de rendre accessibles des enjeux souvent perçus comme techniques ou abstraits. Le succès rencontré, notamment auprès des publics scolaires, confirme l'intérêt de formats concrets, visibles et participatifs pour renforcer la culture du risque dès le plus jeune âge. Le lancement d'une seconde édition en 2026 témoigne de l'ancrage progressif de cette démarche dans le territoire.

Corinne Thievent, représentant le SPPPY Grenoble, est revenue sur la campagne régionale « Les bons réflexes » ainsi que sur la journée annuelle du réseau consacrée à la transparence et à la confiance. Elle a souligné que la culture du risque ne peut plus se limiter à une logique de prévention institutionnelle ou de conformité réglementaire. Elle doit s'inscrire dans une approche globale et de long terme, intégrant les notions de résilience territoriale, de préparation aux crises et de continuité de l'action collective. L'enjeu n'est pas seulement d'éviter les accidents, mais de préparer les populations et les territoires à y faire face, en favorisant le dialogue, la compréhension mutuelle et l'appropriation des risques par les citoyens.



Jérôme Herbaut, pour le SPPPI Artois, a présenté l'application numérique Face Aux Risques (FAR), développée pour répondre aux limites des dispositifs traditionnels d'information du public. Cet outil vise à renforcer la transparence et la circulation de l'information, tout en favorisant l'implication active des populations situées autour des sites SEVESO. En combinant des contenus pédagogiques, des informations en temps réel et la possibilité pour les citoyens de signaler des situations inhabituelles, FAR illustre le potentiel du numérique pour construire une culture du risque plus réactive et collaborative. Le retour d'expérience lié à l'incident de Chocques en 2024 a montré l'utilité opérationnelle de cet outil, tant pour l'information du public que pour l'amélioration de la coordination entre acteurs.

Karell Touron, pour le SPPPI HCD, a insisté sur la nécessité de reconnecter les citoyens à leur environnement industriel par une pédagogie accessible, progressive et territorialisée. Elle a rappelé que la méconnaissance des risques alimente souvent la peur, l'incompréhension ou l'indifférence, et que l'information institutionnelle, lorsqu'elle est perçue comme descendante ou technocratique, peine à susciter l'adhésion. La valorisation des initiatives locales, le partage des bonnes pratiques et la coordination entre acteurs apparaissent ainsi comme des leviers essentiels pour construire une culture du risque fondée sur la compréhension, la confiance et l'engagement collectif.

Enfin, Michel Lesbats, pour le SPPPI de la Presqu'île d'Ambès, a souligné que la culture du risque ne peut être standardisée et doit impérativement être ancrée dans les réalités locales. Chaque territoire présente des spécificités industrielles, environnementales et sociales qui nécessitent des approches adaptées. Il a rappelé l'importance d'un dialogue régulier entre industriels, collectivités, services de l'État et riverains, en dehors des situations de crise, afin de construire des relations de confiance durables. Dans cette perspective, le SPPPI joue un rôle central d'espace de médiation neutre, permettant aux citoyens de devenir pleinement acteurs de la sécurité collective.



L'ensemble de ces interventions converge vers un constat partagé : la gestion des risques ne peut plus reposer uniquement sur une information descendante. Le déficit persistant de culture du risque, les attentes croissantes des citoyens en matière de transparence et l'évolution des territoires industriels imposent un changement de paradigme. Il s'agit de passer d'une prévention essentiellement institutionnelle à une résilience territoriale globale, fondée sur la participation, la pédagogie, la co-construction et la confiance.

Temps 2 - Discussion : Construire et faire vivre une culture partagée du risque

Le second temps de la conférence a permis d'approfondir la réflexion sur les fondements, les leviers et les limites de la culture du risque, en croisant les regards des sciences humaines, des services de l'État, des collectivités territoriales, des exploitants industriels, des associations, des élus locaux et du monde éducatif.

Les échanges ont rappelé que le risque ne se réduit pas à une donnée technique ou à une probabilité. Il relève aussi de la perception et des représentations collectives. La culture du risque ne peut donc être envisagée comme une simple accumulation de connaissances, mais comme un référentiel commun de pratiques et de capacités d'action, visant moins à susciter la peur qu'à renforcer l'auto-efficacité individuelle et collective face aux dangers.

Plusieurs interventions ont souligné la nécessité de dépasser une approche strictement informative. Informer ne suffit pas à faire évoluer les comportements : les démarches de prévention doivent intégrer les apports des sciences comportementales, en tenant compte des mécanismes de déni ou de banalisation du risque, mais aussi des leviers d'adhésion et de confiance. L'efficacité repose sur un équilibre entre reconnaissance du risque et mise en valeur de solutions concrètes, compréhensibles et utiles pour les citoyens.

Les représentants de l'État ont rappelé la diversité des crises auxquelles les territoires doivent se préparer et l'importance d'une anticipation fondée sur la planification, les exercices et les retours d'expérience. La sécurité civile s'inscrit dans une logique partenariale associant collectivités, services de l'État, exploitants et citoyens, le maire demeurant un acteur central de la prévention et de la gestion de crise. Des dispositifs nationaux tels que Géorisques, la Journée nationale de la résilience ou FR-Alert contribuent à cette dynamique.



Les échanges ont également mis en évidence le rôle structurant des instances de dialogue territorial – SPPPI, CSS et CLI – dans la construction d'une culture du risque partagée. Ces espaces permettent de confronter des points de vue parfois divergents tout en affirmant des exigences communes en matière de sûreté, en privilégiant l'adhésion et l'appropriation plutôt que la seule notion d'acceptabilité.

Enfin, les débats ont souligné l'importance d'une acculturation continue au risque, ancrée dans le temps et portée par des outils accessibles et multicanaux. Les retours d'expérience montrent qu'elle facilite, en situation de crise, la diffusion rapide de l'information et l'adoption des bons réflexes, tout en appelant à mieux intégrer certains publics encore insuffisamment associés aux démarches de prévention, notamment les salariés des sites industriels.

Au terme de cette conférence, un constat partagé s'impose : la culture du risque est un processus collectif, évolutif et exigeant. Elle repose sur la confiance, la coopération et la reconnaissance du rôle de chacun. Elle ne se décrète pas, mais se construit dans la durée, à l'échelle des territoires, par l'implication conjointe de l'État, des collectivités, des exploitants, des associations, du monde éducatif et des citoyens.

Dans cette dynamique, les SPPPI apparaissent comme des acteurs clés. Par leur ancrage territorial, leur capacité de médiation et leur expérience du dialogue multi-acteurs, ils constituent des interfaces indispensables pour accompagner durablement les territoires dans le renforcement d'une culture du risque partagée, opérationnelle et résiliente.



PFAS : enjeux, impacts et solutions pour un avenir durable

La table ronde consacrée aux PFAS a mis en lumière l'ampleur et la complexité d'une pollution longtemps invisible, aujourd'hui reconnue comme un enjeu majeur de santé publique, d'environnement et de gouvernance territoriale. Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) constituent une vaste famille de plusieurs milliers de molécules caractérisées par une liaison carbone-fluor extrêmement stable. Cette propriété chimique, recherchée pour de nombreuses applications industrielles (mousses anti-incendie, gaz réfrigérants, textiles, revêtements, pesticides), explique leur persistance exceptionnelle dans l'environnement et leur capacité à se diffuser largement dans l'eau, l'air et les sols, parfois très loin des sources d'émission.

Les échanges ont rappelé que les PFAS dits « à chaînes longues », massivement utilisés entre les années 1950 et 2010, sont fortement bioaccumulables et toxiques. S'ils ont été progressivement remplacés par des PFAS à chaînes plus courtes, ces derniers restent néanmoins très persistants et leur innocuité fait encore débat. La médiatisation de la contamination de l'eau potable dans la région lyonnaise, notamment à la suite du reportage Verts de Rage en 2022, a joué un rôle déclencheur en révélant l'ampleur du phénomène et en suscitant des démarches citoyennes inédites de production de connaissances.

Les interventions ont souligné la gravité des enjeux sanitaires associés aux PFAS. De nombreuses études mettent en évidence des liens avérés ou fortement suspectés avec des atteintes multiples : troubles endocriniens, maladies cardiovasculaires, cancers (rein, testicule, sein), perturbations de l'immunité, effets sur la fertilité et le développement, avec une vigilance particulière pour les femmes enceintes et les enfants. L'exemple de l'usine Miteni en Italie, responsable de rejets de PFAS pendant plus de trente ans, illustre dramatiquement ces impacts, avec une surmortalité significative observée sur une population de plus de 150 000 personnes.



Le retour d'expérience des collectifs citoyens du sud lyonnais a montré combien la découverte de ces contaminations s'est heurtée à un déficit initial de données, de normes et de lisibilité des responsabilités. Face à l'absence de réponses institutionnelles immédiates, les citoyens ont mené des études participatives sur l'eau et les sols, mobilisé des experts indépendants et produit des cartographies à grande échelle, révélant une contamination étendue, parfois bien au-delà des périmètres officiellement surveillés. Ces démarches ont contribué à des mesures concrètes de protection, notamment dans des établissements sensibles.

Du point de vue des collectivités territoriales, la problématique des PFAS apparaît comme une crise à la fois sanitaire, démocratique et opérationnelle. Elle affecte l'ensemble des compétences locales - eau potable, assainissement, déchets, foncier, agriculture - tout en posant la question du principe pollueur-payeur et du financement des actions correctives. Les coûts potentiels, estimés à près de 2 000 milliards d'euros à l'échelle européenne sur vingt ans, illustrent l'ampleur du défi.

La table ronde a enfin mis en évidence les limites des solutions techniques de traitement, coûteuses et complexes, et souligné que la réduction à la source constitue la stratégie la plus efficace. Dans ce contexte, les SPPPI apparaissent comme des espaces essentiels de médiation territoriale, capables d'articuler expertise scientifique, dialogue multi-acteurs et action collective, afin de répondre à une pollution systémique qui interroge profondément nos modes de production, de régulation et de décision.

Retrouvez la plan interministériel sur les PFAS



Industrie & décarbonation : transformer les contraintes en opportunités

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de -50 % d'émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 1990) fixés par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). La décarbonation industrielle est donc un levier stratégique, nécessitant une transformation profonde des modèles économiques et énergétiques.

C'est dans cette dynamique que s'est inscrite cette table ronde qui a permis d'explorer comment transformer les contraintes réglementaires et techniques en opportunités d'innovation, de compétitivité et de coopération.

Lors de cette table ronde, Florentin Lemerrier, fondateur d'Eco Itinera, a présenté la démarche ACT pas à PAS : une approche collaborative destinée à accompagner les entreprises dans leur transition vers la décarbonation. À travers des retours d'expérience, il a montré les bénéfices d'une dynamique collective, notamment le partage de bonnes pratiques, la montée en compétence des acteurs et l'accélération des projets.

De son côté, Charles Vernier, ingénieur décarbonation de l'industrie à l'ADEME, a dressé un panorama du programme national de décarbonation porté par l'agence. Il a mis en avant les différents dispositifs d'aides et d'accompagnement proposés aux industriels pour financer à la fois les études et les investissements (PACTE industrie/PACTE Entreprises, DEARB FLASH 2025-2027, DEARB IND...), essentiels pour lever les freins économiques et techniques qui ralentissent la transition.

Benoît Deltour, référent décarbonation Hauts-de-France - Normandie chez GRDF, a partagé sa vision du paysage énergétique de demain. Il a insisté sur le rôle central du gaz vert, issu de la valorisation des déchets, qui transforme un coût en véritable source de profit. Il a souligné les opportunités offertes par la réglementation CPB (certificats de production de biogaz) qui impose aux fournisseurs de gaz naturel d'offrir à leurs clients une part minimale de biogaz via une obligation de restitution de CPBs à l'Etat français. Cette valorisation transforme un poste de coût en source de revenus, tout en contribuant à l'alimentation du réseau en gaz vert et à la décarbonation du système énergétique. Il a également évoqué les perspectives liées à l'hydrogène décarboné comme autre relais énergétique stratégique.



Enfin, Michel Germond, responsable des affaires publiques chez Egiom, a présenté le programme Cap Décarbonation en cours de déploiement sur le territoire dunkerquois. Il a mis en lumière le stockage de CO2 comme levier essentiel pour réduire durablement les émissions industrielles.

Ce que nous retenons de cette table ronde, c'est que la décarbonation industrielle n'est pas qu'une injonction punitive, mais une opportunité de réinvention. Elle nous pousse à repenser nos modèles, à innover, à coopérer. Les témoignages partagés montrent que les solutions existent, qu'elles sont déjà en marche, et qu'elles gagnent en puissance lorsqu'elles sont portées collectivement.

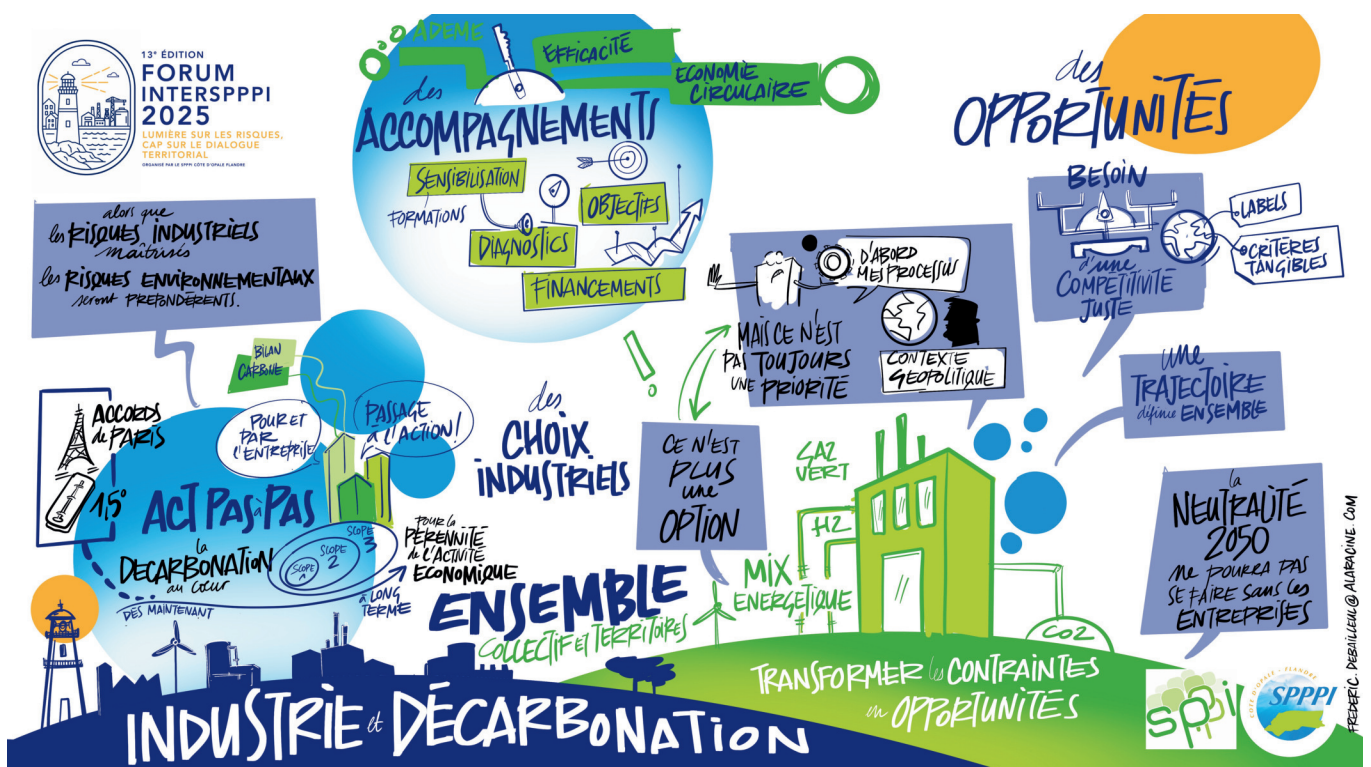
Dans ce parcours vers la neutralité carbone, chaque acteur compte. Chaque initiative, expérimentation, chaque alliance est une pierre apportée à l'édifice d'une industrie plus résiliente, plus compétitive et plus durable.

L'équilibre demeure néanmoins fragile sur le plan économique pour certains secteurs, et l'un des défis majeurs sera de préserver la compétitivité internationale sur les grands projets stratégiques. Il est donc essentiel de garder cette réalité à l'esprit et de soutenir les filières industrielles, car les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation à l'horizon 2030 pourraient fragiliser certaines activités face à une concurrence étrangère accrue.

Faisons de la décarbonation non pas un défi à surmonter, mais un projet dans lequel s'engager.



Pour en savoir sur la stratégie nationale bas carbone



Economie circulaire : un sujet permanent !

L'atelier consacré à l'économie circulaire a mis en lumière la manière dont les territoires, les industriels, les pôles d'innovation et l'État s'organisent pour accélérer la transition vers des modèles plus sobres, résilients et créateurs de valeur. Loin d'être une approche ponctuelle, l'économie circulaire apparaît désormais comme un pilier durable des politiques industrielles et territoriales.

Du point de vue de l'État, représenté par la DGE, l'économie circulaire est avant tout un levier stratégique de souveraineté industrielle, de réduction des dépendances aux ressources critiques et de décarbonation. Le cadre réglementaire européen se renforce progressivement autour de l'éco-conception, de l'intégration de matières recyclées et de la sécurisation des approvisionnements. Les politiques publiques adoptent une approche globale par chaîne de valeur afin d'éviter des investissements isolés sans débouchés économiques. Les dispositifs de soutien, tels que France 2030, les filières REP ou les obligations européennes, visent à structurer une demande pérenne de matières recyclées.

Le rôle de l'innovation a été illustré par le pôle de compétitivité TEAM2, qui accompagne les projets depuis la recherche jusqu'à l'industrialisation, notamment dans les secteurs des métaux critiques, des plastiques, du BTP et des batteries. TEAM2 insiste sur la nécessité de modèles économiques viables, d'une forte coopération entre acteurs et d'une intégration des enjeux climatiques dès la conception des projets. Le pôle joue ainsi un rôle de coordination, reliant besoins industriels, solutions technologiques et financements adaptés.

Plusieurs retours d'expérience industriels ont permis d'ancrer ces enjeux dans le concret. Aquassay a présenté des solutions d'optimisation des usages de l'eau industrielle, démontrant que l'efficacité hydrique peut générer des économies significatives tout en renforçant la résilience des systèmes. Vanheede, acteur historique de la production de combustibles solides de récupération (CSR), a souligné le potentiel de cette filière pour réduire l'enfouissement des déchets et substituer des combustibles fossiles, tout en alertant sur les limites actuelles liées au manque d'exutoires, aux coûts d'investissement et aux contraintes de sécurité.

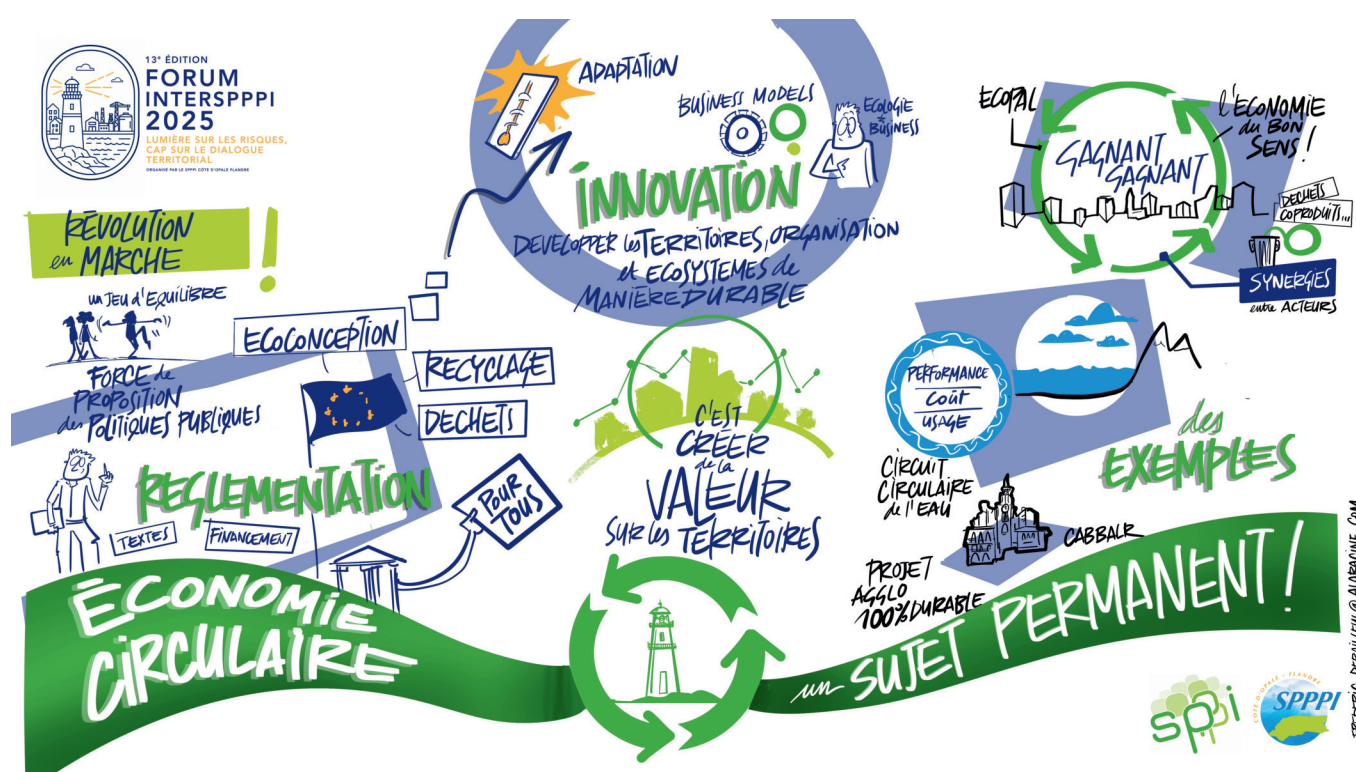


L'action territoriale a été illustrée par la communauté d'agglomération CABBALR, qui a fait de l'économie circulaire un axe structurant de son projet de développement durable. Les projets présentés - réutilisation des eaux usées industrielles, méthanisation, photovoltaïque sur friches polluées, circularité des matériaux du BTP ou synergies industrielles - montrent le rôle central des collectivités pour connecter les acteurs, faciliter les projets et structurer les dynamiques locales.

Enfin, ECOPAL a rappelé l'importance d'une approche pragmatique basée sur la connaissance fine des flux. En accompagnant les entreprises dans l'identification de synergies inter-entreprises, le réseau démontre que l'économie circulaire répond avant tout à des motivations économiques : réduction des coûts, meilleure gestion des déchets, conformité réglementaire et création de nouvelles opportunités.

En conclusion, les échanges ont souligné que l'économie circulaire n'est plus une option mais une nécessité économique et stratégique. Elle repose sur la coopération entre tous les maillons, sur la stabilisation des modèles économiques et sur la connaissance précise des flux de matières, d'eau et d'énergie. Les territoires, appuyés par des espaces de dialogue comme les SPPPI, apparaissent comme les lieux clés où cette transition peut devenir concrète et durable.

Retrouvez la feuille de route économie circulaire



Des installations existantes aux SMR : la prise en compte du risque nucléaire sur les territoires

Cette table ronde a réuni un industriel riverain du CNPE de Gravelines, l'ANCCLI, l'ASNR, la MARN et un représentant associatif afin d'aborder collectivement les enjeux actuels et futurs du risque nucléaire sur les territoires.

Un premier temps a permis de rappeler les structures territoriales existantes autour des installations nucléaires, dédiées à l'information, à la sensibilisation du public et au suivi des sites. Les intervenants ont souligné le long processus ayant conduit à leur mise en place et la vigilance nécessaire pour préserver leur rôle, parfois perçu comme contraignant pour l'exploitant. L'expérience acquise doit nourrir le développement des SMR, en associant les parties prenantes dès l'amont et en définissant clairement les futures structures de concertation (périmètre, articulation, calendrier, gouvernance et moyens).

Un éclairage a ensuite été apporté sur la prise en compte du risque nucléaire par les industriels riverains : organisation en cas d'accident, procédures adaptées aux différents scénarios, spécificité des industries difficilement interruptibles et travail mené avec les SPPPI et les CLI. Certains participants ont exprimé leur surprise face au caractère encore incomplet de ces dispositifs, soulignant en retour la diffusion progressive de l'information et l'apprentissage collectif nécessaires sur un sujet longtemps resté tabou. La complexité réglementaire a également été évoquée, avec un souhait de simplification, tout en rappelant qu'aucune demande de réduction des exigences de sûreté n'était formulée. La question des comprimés d'iode a suscité des échanges, notamment sur l'insuffisance d'information pour les entreprises non industrielles et le manque d'appropriation du sujet, malgré des actions menées en CISST. Les périmètres des PPI ont également été discutés, en comparaison avec ceux de pays voisins.

Des enjeux plus globaux de filière ont enfin été mentionnés : dépendances liées au combustible, fragilités potentielles du réseau de production et modalités de traitement des déchets. Cette première séquence a ainsi dressé un panorama de l'existant, en rappelant la difficulté d'appréhender un risque invisible comme la radioactivité.



Les défis spécifiques liés au déploiement des SMR ont ensuite été abordés. Il a été rappelé que ces technologies reposent sur des processus connus et que les enjeux relèvent davantage de la compétitivité et de l'organisation d'un marché en recomposition. Les principaux points soulevés ont été les suivants :

- passage d'un modèle « une filière - un exploitant - un usage » à une approche multi-filières avec de nouveaux acteurs (start-up) ;
- répartition des rôles public/privé, notamment sur la responsabilité de long terme des déchets ;
- capacité technique et financière, pérennité des porteurs de projets SMR, enjeux de rachats/cessions ;
- maîtrise et industrialisation des technologies (eau, métal liquide, sel fondu, haute température) ;
- enjeux de sûreté, de sécurité, de fiabilité et d'impacts environnementaux ;
- financement de projets très en amont, aux perspectives encore incertaines, en regard de la complexité type ITER ;
- dialogue technique avec une pluralité de porteurs de projets, vs modèle historique centré sur EDF ;
- association du public : calendrier de la concertation, articulation avec CSS/CLI, sites industriels ou non ;
- choix de périmètre, illustrés par des installations de recherche ;
- acculturation des populations et conduite d'exercices ;
- enjeux des filières amont et aval : combustible, fabrication, déchets ;
- exploitation potentielle à distance et questions d'ancrage territorial, de culture du risque et d'acceptabilité ;
- besoins d'analyse liés au transport du combustible ;
- risque de saturation des capacités d'instruction en cas d'afflux de projets ;
- exigence nucléaire de démonstration préalable de sûreté, contrairement à l'apprentissage par l'échec du spatial.

En conclusion, le développement des SMR ouvre un champ de questionnements majeurs. Dans un contexte de forte compétition incitant à accélérer les projets, il interroge la capacité collective à prendre le temps nécessaire pour garantir une expertise approfondie, un dialogue durable et une information transparente, régulière et fiable.



Les enjeux liés à l'intégration du grand public dans les projets industriels de son territoire

La deuxième conférence du Forum a été consacrée aux enjeux de l'association du grand public aux projets industriels, dans un contexte de réindustrialisation accélérée et de montée en puissance des attentes sociétales en matière d'environnement, de santé et de transparence. Les échanges ont mis en évidence que l'intégration des citoyens n'est plus une option, mais une condition essentielle de la légitimité et de la réussite des projets industriels, en particulier lorsqu'ils présentent des impacts environnementaux, sanitaires ou territoriaux significatifs.

Temps 1 – Des expériences innovantes portées par et avec les SPPPI

Les retours d'expérience ont illustré la capacité des SPPPI à jouer un rôle de catalyseur de démarches de concertation innovantes, en créant des espaces de dialogue pérennes et équilibrés entre acteurs institutionnels, industriels, experts, associations et citoyens.

Le SPPPI de la Presqu'île d'Ambès a ainsi présenté une action innovante d'évaluation en temps réel des émissions atmosphériques industrielles de composés organiques volatils (COV), conduite par Atmo Nouvelle-Aquitaine à l'aide de la technologie PTR-MS. Au-delà des résultats techniques, jugés rassurants en matière de risques sanitaires, cette expérience a démontré qu'une étude scientifique complexe pouvait être partagée de manière transparente avec l'ensemble des parties prenantes, du cadrage initial jusqu'à l'interprétation des résultats. Elle a également montré l'intérêt de ces dispositifs pour améliorer les procédés industriels grâce à l'analyse fine des rejets incidentels.

Le SPPPI PACA a présenté le dispositif « REPONSES », fondé sur la mise en place d'un panel citoyen dans un territoire fortement industrialisé et écologiquement sensible. Ce panel, engagé depuis plusieurs années dans un processus itératif, a permis de recueillir et de traiter des centaines de préoccupations citoyennes, assorties de réponses formalisées. Progressivement, ce panel s'est structuré en un véritable collège de citoyens, de plus en plus avertis, intégré aux travaux du SPPPI. Cette démarche a renforcé la qualité du dialogue territorial et la confiance entre acteurs, tout en produisant des propositions concrètes.

La présentation de l'expérimentation menée par la Commission nationale du débat public dans le cadre du projet « Industrie verte » a ouvert une réflexion plus large sur l'échelle pertinente du débat public.



En abordant de manière globale les effets cumulés de plusieurs projets industriels à l'échelle d'un territoire, cette démarche a permis de répondre à une attente récurrente des citoyens : comprendre les impacts systémiques, les arbitrages et les trajectoires de développement, au-delà de la juxtaposition de projets examinés isolément. Elle a toutefois mis en évidence la nécessité de dispositifs solides de synthèse et de restitution, afin que la richesse des contributions citoyennes puisse réellement éclairer la décision publique.

Les échanges ont également souligné le potentiel encore insuffisamment exploité de la collaboration avec les commissaires enquêteurs. Par leur connaissance approfondie des études d'impact et de dangers, ceux-ci disposent d'un regard transversal précieux. Une articulation renforcée entre SPPPI et CNCE pourrait contribuer à améliorer la lisibilité de l'enquête publique, souvent perçue comme technique et peu accessible, en transformant les données réglementaires en supports pédagogiques mieux adaptés aux attentes du public.

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection a, quant à elle, mis en avant l'intérêt d'outils innovants de médiation, à travers l'expérimentation d'un serious game dédié à la gestion post-accidentelle nucléaire. En permettant aux participants de se confronter à des choix complexes et à des dilemmes concrets, cet outil a favorisé une compréhension plus fine des enjeux de sûreté et de gestion de crise, tout en ouvrant un espace de dialogue inédit entre experts, élus locaux et citoyens.

Enfin, la recherche participative ORRCH-IDEeS a illustré l'apport d'une approche scientifique co-construite avec les habitants sur les questions de santé-environnement et de multi-expositions. En associant étroitement citoyens et chercheurs à la définition des problématiques et à l'interprétation des résultats, cette démarche contribue à renforcer la légitimité sociale de la recherche et à ancrer les connaissances produites dans les réalités vécues des territoires.



Temps 2 – Regards croisés des acteurs de la démocratie environnementale

Le second temps de la conférence a permis d'élargir la réflexion en croisant les analyses des acteurs institutionnels, économiques et associatifs de la démocratie environnementale. La CNDP a rappelé que sa mission repose sur l'information complète du public, l'expression pluraliste des points de vue et une restitution fidèle et neutre des contributions. Elle a souligné les complémentarités possibles avec les SPPPI, dont l'ancrage territorial et la connaissance fine des enjeux locaux constituent des atouts majeurs pour prolonger et approfondir les démarches participatives.

Le Commissariat général au développement durable a insisté sur le caractère fondamental du droit à la participation du public, rappelant que la concertation, si elle n'élimine pas les conflits, permet d'en clarifier les termes et d'en limiter les effets à long terme. La qualité du processus apparaît déterminante : clarté des informations, sincérité des échanges, accessibilité des documents et prise en compte effective des contributions.

Du côté des entreprises, les représentants du MEDEF ont mis en avant l'intérêt stratégique d'une association renforcée du public, non seulement pour sécuriser les projets, mais aussi pour améliorer leur conception et leur insertion territoriale. Cette ouverture suppose toutefois un accompagnement des porteurs de projets, confrontés à des exigences croissantes en matière de dialogue et de pédagogie. Les associations de protection de l'environnement ont rappelé leur rôle de vigie et de force de proposition, tout en alertant sur le risque d'essoufflement des bénévoles face à la multiplication des dispositifs participatifs, soulignant l'importance de démarches cohérentes et bien articulées.

Les échanges ont enfin mis en évidence les convergences entre SPPPI et Commissions locales d'information, notamment dans le domaine nucléaire, ouvrant des perspectives de mutualisation des compétences et des ressources, au service d'une information plus lisible et plus continue des publics.



Conclusion

Les enseignements de ce 13^e Forum national dessinent des perspectives d'actions structurantes pour les SPPPI, appelés à jouer un rôle renforcé dans l'accompagnement des mutations industrielles et territoriales. Face à la complexité croissante des enjeux – sanitaires, environnementaux, énergétiques et démocratiques – les SPPPI disposent d'atouts singuliers pour faire évoluer les pratiques et consolider la confiance entre acteurs.

Consolider la culture du risque comme socle de la résilience territoriale

Les échanges ont confirmé que la culture du risque constitue un levier central de résilience, à condition d'être construite dans la durée, de manière participative et territorialisée.

Les SPPPI peuvent ainsi :

- développer et diffuser des outils pédagogiques accessibles et multicanaux, combinant événements de terrain, dispositifs numériques et démarches expérientielles ;
- encourager des démarches d'acculturation continues, intégrant les sciences humaines et comportementales, afin de dépasser une approche purement informative ;
- renforcer l'association de publics encore insuffisamment mobilisés, notamment les salariés des sites industriels, le monde éducatif et les acteurs économiques locaux ;
- favoriser les retours d'expérience partagés, en amont et en aval des situations de crise, pour améliorer la préparation collective et l'appropriation des bons réflexes.

Faire des SPPPI des espaces de médiation face aux risques émergents et systémiques

Les thématiques abordées, en particulier les PFAS, ont mis en évidence des pollutions diffuses, complexes et de long terme, qui interrogent les cadres classiques de gestion des risques.



Dans ce contexte, les SPPPI peuvent :

- jouer un rôle d'interface entre expertise scientifique, acteurs institutionnels, industriels et collectifs citoyens, en contribuant à la mise en débat des connaissances disponibles et des incertitudes ;
- accompagner la production et la mise en partage de données, y compris issues de démarches participatives, afin d'améliorer la compréhension des phénomènes et la lisibilité des responsabilités ;
- contribuer à la réflexion territoriale sur les priorités d'action, en articulant réduction à la source, surveillance, gestion des impacts et principes de justice environnementale.

Accompagner les transitions industrielles par le dialogue et la coopération territoriale

La décarbonation de l'industrie et le développement de l'économie circulaire ont été présentés comme des opportunités de transformation, à condition d'être portés collectivement.

Les SPPPI peuvent, à ce titre :

- faciliter la mise en réseau des acteurs (industriels, collectivités, opérateurs énergétiques, pôles d'innovation) pour favoriser les synergies, le partage de bonnes pratiques et l'émergence de projets collectifs ;
- contribuer à la lisibilité des dispositifs d'accompagnement existants, en relayant les programmes nationaux et en aidant à leur appropriation locale ;
- promouvoir une approche systémique à l'échelle des territoires, intégrant les flux de matières, d'eau et d'énergie, afin de renforcer la cohérence et la viabilité économique des projets.

Anticiper et structurer le dialogue autour des enjeux nucléaires et des projets émergents

Les débats relatifs au risque nucléaire et au développement des SMR ont souligné la nécessité d'anticiper les dispositifs de concertation et d'information.

Les SPPPI peuvent contribuer à :

- renforcer l'articulation avec les instances existantes (CLI, CSS, collectivités), dans une logique de complémentarité et de continuité de l'information ;
- accompagner l'acculturation progressive des populations à des technologies complexes et à des risques peu perceptibles, en s'appuyant sur des formats pédagogiques adaptés ;
- veiller à la qualité et à la sincérité du dialogue, en favorisant une information régulière, transparente et compréhensible, en amont des décisions

Renforcer l'ingénierie de la participation du public

Les expériences présentées ont montré que la participation du public constitue désormais un pilier de la gouvernance des projets industriels.

Dans cette dynamique, les SPPPI sont appelés à :

- poursuivre l'innovation démocratique, en expérimentant et en capitalisant sur des formats diversifiés de concertation (panels citoyens, démarches participatives, outils de médiation) ;
- améliorer l'articulation entre les différentes procédures de participation (concertation préalable, débat public, enquête publique), afin de renforcer leur lisibilité et leur efficacité ;
- contribuer à la montée en compétence des acteurs, y compris des porteurs de projets, sur les enjeux de dialogue, de pédagogie et de prise en compte des contributions citoyennes.

À l'issue de ce Forum, les SPPPI apparaissent plus que jamais comme des espaces pivot de la gouvernance territoriale des risques et des transitions industrielles. Leur capacité à créer des ponts entre expertise, action publique, monde économique et société civile constitue un atout majeur pour accompagner les transformations en cours.

Ces perspectives invitent à conforter leur rôle, leurs moyens et leur reconnaissance, afin qu'ils puissent continuer à faire vivre, dans la durée, une culture du dialogue, de la transparence et de l'action collective au service de territoires industriels plus durables, plus sûrs et plus résilients.







13^e ÉDITION

FORUM INTERSPPPI 2025

LUMIÈRE SUR LES RISQUES,
CAP SUR LE DIALOGUE
TERRITORIAL

ORGANISÉ PAR LE SPPPI CÔTE D'OPALE FLANDRE

RETROUVEZ TOUTES LES PRÉSENTATIONS ET VIDÉOS DES
ÉCHANGES SUR LE SITE INTERNET DU SPPPI CÔTE D'OPALE
FLANDRE



www.spppi-cof.org

